

Conseil des ministres – 9 janvier 2020

ODJ	SYNTHESES
<p>Point 1</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 19 décembre 2019.</p>	<p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 19 décembre 2019.</p>
<p>Point 2</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 19 décembre 2019</p>	<p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 19 décembre 2019</p>
<p>Point 3</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) - attribution des mandats de Directeur général (A5) et Directeur général adjoint (A4+)</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard CLERFAYT, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de suivre les avis de la commission de sélection et d'attribuer, dans le respect de l'équilibre linguistique, le mandat de Directeur général A5 du Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) à Monsieur N. LOCOGE dans le rôle linguistique français et le mandat de Directeur général adjoint A4+ du Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) à Monsieur M. VAN DEN BOSSCHE dans le rôle linguistique néerlandais.</p>

<p>Point 4</p> <p>Cabinet proposant : B.T.</p> <p>Remplacements de deux membres au sein du Comité bruxellois de concertation économique et sociale de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT et de la Secrétaire d'Etat Barbara TRACHTE, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la désignation de deux membres au Comité bruxellois de Concertation économique et sociale</p>
<p>Point 5</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Stratégie GO4Brussels 2030, prise d'acte par les membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en vue du Sommet Social du 16 janvier 2020.</p>	<p>Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte de la Stratégie GO4Brussels 2030 qui sera signée avec les interlocuteurs sociaux lors du Sommet social du 16 janvier 2020.</p>
<p>Point 6</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Watermael-Boitsfort de refuser le permis d'urbanisme tendant à « modifier le permis d'urbanisme (réf. PU/30634-18) pour étendre et transformer l'habitation visant à modifier l'isolation acoustique intérieure », rue des Sangliers.</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision de la commune de Watermael-Boitsfort de refuser le permis d'urbanisme tendant à « modifier le permis d'urbanisme (réf. PU/30634-18) pour étendre et transformer l'habitation visant à modifier l'isolation acoustique intérieure », rue des Sangliers.</p>